

FICHE DE PAIE

RIEN NE VA PLUS !



scsi-pn.fr

Février 2024



UN CONSTAT DE DÉGRADATION PARTAGÉ

Lors de l'audience avec le ministre de l'Intérieur et à l'occasion du dernier CSA Ministériel, le secrétaire général du SCSI a tiré la sonnette d'alarme : rien ne va plus au niveau des services de paie. Tous les jours, de nouveaux collègues sont victimes d'erreurs, de retards ou de trop-perçus à l'origine de préjudices importants.

Cette situation ne peut plus durer. Le secrétariat général du ministère et la DRHFS ont constaté cette aggravation des problèmes. Les causes ont été identifiées et un plan d'action est mis en œuvre pour retrouver un service de qualité.

Le SCSI, qui voit son activité de cellule de veille et de signalement des erreurs qui ne cesse de s'accroître, sera très attentif aux résultats des formations engagées pour les personnels et de l'amélioration du contrôle interne.

ANALYSEZ VOS FICHES DE PAIE

Nous vous invitons à **consulter attentivement vos fiches de paie chaque mois** et notamment à la suite d'une mutation ou d'un avancement afin de détecter au plus vite les erreurs. En voici quelques-unes parmi les plus fréquentes, mais la liste n'est malheureusement pas exhaustive !

- Perception de l'ISSP de capitaine après le passage de grade de commandant (les trop-perçus sont ensuite réclamés et prélevés brutalement) ;
- Retards et oublis des passages d'échelons (certains collègues restent plusieurs années au même échelon) ;
- Perception indue ou erronée de l'IRP CDS, D, cyclique ou absence de prise en compte du nouveau poste à la suite d'une mutation ;
- Problème de versement ITN ou prime OPJ ;
- Oubli de la prise en compte de la NBI ;
- Échelon de commandant erroné qui se répercute à la nomination de Cdt fonctionnel ou de promotion de Cdt divisionnaire ;

L'ensemble des équipes zonales du SCSI sont au contact des SGAMI pour vous aider !

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !